

Comité Départemental de Cyclotourisme du Doubs - Attribution d'une subvention pour l'organisation d'une randonnée

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : Le Comité Départemental de Cyclotourisme du Doubs, affilié à la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT), organise chaque année dans la région une randonnée ouverte à une quarantaine de cyclotouristes. Pour 2002, il propose dans le catalogue de la FFCT «L'Etoile Bisontine», une semaine de randonnée comprenant six parcours partant de la capitale régionale, Besançon, et une journée de visite guidée de la Ville.

La Ville de Besançon participera du 23 au 28 juin 2002 à 6 départs de courses en direction des sites de la Franche-Comté (la route des rivières, la Loue, Doubs et Val de Cusance, Doubs et Tradition par Nancray, Entre sel et vin par Salins et Arc-et-Senans, l'Ognon et les Monts de Gy). La Ville de Besançon bénéficiera donc d'une animation et d'un retour d'image certain.

C'est pourquoi le Comité Départemental de Cyclotourisme du Doubs sollicite le soutien de la Ville de Besançon pour une somme de 2 287 € (15 002 F) afin d'équilibrer son budget qui se compose ainsi :

- * Dépenses : 16 580 € (108 758 F)
- * Recettes : 16 580 € (108 758 F) soit :
 - Inscriptions : 40 x 335 € = 13 400 € (87 898 F)
 - Participation CODEP = 893 € (5 858 F)
 - Subvention Ville = 2 287 € (15 002 F).

Il sera demandé au Comité de fournir un bilan qualitatif et quantitatif des actions pour lesquelles cette aide est versée.

Cette somme sera à prélever sur l'imputation 92.95.6574 CS 30200 du budget primitif 2002.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Artisanat - Tourisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2002.